

Aider les autres, C'EST MON MÉTIER



Julien, 23 ans

« Actuellement, je m'occupe de deux personnes âgées. Le matin, je suis aux côtés de Mario qui a 78 ans. Je l'aide à se lever, à faire sa toilette et je lui prépare son déjeuner. Je passe du temps avec lui avant d'aller m'occuper de Madeleine, une dame de 85 ans. Je l'accompagne faire ses courses et je l'aide à ranger ses affaires. Être auprès d'eux au quotidien et s'assurer de leur bien-être me rend fier d'exercer le métier d'aide à domicile. »



Nadia, 40 ans

« Dans le cadre d'une reconversion professionnelle, grâce au diplôme d'accompagnant éducatif et social, je bénéficie d'une formation qualifiante et d'un métier gratifiant humainement. »



Chiffres et infos clés

300 000 emplois d'aide à domicile
à pourvoir d'ici 2030

UN MÉTIER ÉVOLUTIF OUVERT À TOUTES ET TOUS

(**80%** des emplois sont des CDI

Les employeurs : communes, entreprises, associations et les personnes âgées elles-mêmes.

Pour en savoir plus :

social-sante.gouv.fr/personnes-agees-un-secteur-qui-recrute

drdjcs.gouv.fr

Les métiers de l'aide à domicile auprès des personnes âgées :
des milliers d'emplois à pourvoir dans les prochaines années,
des emplois de proximité, au service des autres et ouverts
à toutes et tous.

L'aide à domicile auprès des personnes âgées, **DES MÉTIERS D'AVENIR**

300 000 emplois à pourvoir

D'ici 2030, le nombre d'emplois d'aide à domicile à pourvoir s'élève à environ 300 000.

Un gisement d'emplois très important qui s'explique par le « boom » démographique. Il y a aujourd'hui en France plus de 15 millions de personnes âgées de plus de 60 ans. Il y en aura près de 20 millions en 2030.

Des emplois près de chez vous

Les métiers d'aide à domicile existent partout. Les associations, les entreprises, les communes et les personnes âgées elles-mêmes sont les principaux employeurs d'aides à domicile.

Des emplois au service des autres

Aide à domicile est un métier de contact, de relation humaine. L'aide à domicile intervient chaque jour auprès de personnes âgées qui ont perdu de leur autonomie. C'est un accompagnement précieux apporté à la personne pour qu'elle puisse continuer de vivre à domicile, sereinement et avec dignité.

Les missions principales :

- ✓ Se déplacer au domicile de la personne âgée et l'accompagner dans ses sorties
- ✓ Soutenir les personnes dans l'accomplissement des démarches administratives
- ✓ Réconforter la personne par sa présence quotidienne
- ✓ Maintenir l'activité relationnelle et sociale de la personne âgée
- ✓ Aider à la réalisation des tâches de la vie courante
- ✓ Aider à l'entretien du logement

Un métier évolutif ouvert à toutes et tous

Le secteur de l'aide à domicile est accessible sans diplôme. La professionnalisation est en cours avec le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES). L'entrée en formation est soumise à la réussite de deux épreuves d'admission: une épreuve écrite composée d'un questionnaire de 10 questions sur l'actualité sociale et une épreuve orale qui permettra de mesurer les motivations des candidats. Ces épreuves sont organisées par les établissements de formation.

Une formation orientée sur les pratiques professionnelles

Le DEAES est un diplôme transversal, composé d'un socle commun et de **3 spécialités** correspondant à un des 3 champs d'intervention spécifiques :

- ➔ **accompagnement de la vie à domicile** (contribuer à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à domicile) ;
- ➔ **accompagnement de la vie en structure collective** (contribuer au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie collectif) ;
- ➔ **accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire** (favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents, jeunes adultes en situation de handicap).

Des passerelles existent entre ces différentes spécialités offrant des possibilités d'évolution professionnelle.

Renseignements* sur:
drdjscs.gouv.fr



Les métiers de l'aide à domicile

- ✓ Agent à domicile : aucun diplôme n'est exigé.
- ✓ Employé à domicile : requiert d'avoir un diplôme.
- Assurent les activités domestiques et administratives et/ou aident à la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne.
- ✓ Accompagnant éducatif et social : requiert d'avoir le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social.
- ✓ Technicien d'intervention sociale et familiale (TISF) : requiert d'avoir le diplôme d'État.
- Soutient et accompagne les familles dans des circonstances particulières en apportant un soutien éducatif, technique et psychologique dans les actes de la vie quotidienne et dans l'éducation des enfants.
- ✓ Responsable du secteur : requiert d'obtenir un diplôme spécifique.
- Encadre et coordonne les intervenants à domicile.

* Pour s'inscrire à la formation, prenez contact avec la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale près de chez vous : www.drdjscs.gouv.fr